

Stratégie provinciale de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes

Vision

Le Nouveau-Brunswick réduira de façon continue et mesurable les dommages causés aux enfants afin de leur permettre de s'épanouir et de devenir des citoyens heureux et en santé.

Énoncé de mission

En prévenant les dommages causés aux enfants et aux jeunes, le Nouveau-Brunswick s'acquitte de ses obligations juridiques internationales de défendre les droits de l'ensemble de ses jeunes citoyens et d'améliorer leur vie.

La Stratégie de prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes constituera un cadre holistique pour la coordination du respect des droits qui mobilisera des personnes de tous les secteurs et orientera leurs efforts en vue de s'acquitter de la tâche commune de protéger les enfants des dommages. En tenant toujours compte de la voix des enfants et de leur intérêt supérieur, la Stratégie permettra à toute la population néo-brunswickoise de jouer un rôle de premier plan pour aider à favoriser les facteurs de protection chez les jeunes en effectuant des interventions fondées sur les points forts, en sensibilisant les parents et les dispensateurs de soins, en appuyant la recherche et l'élaboration de politiques fondées sur les preuves et en harmonisant tous les instruments de politique et toutes les dispositions législatives à cette fin.

Principes directeurs

Respect des droits de l'enfant :

- La Stratégie défendra les principes directeurs de la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, soit le droit à la non-discrimination, le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant, le droit à la vie, à la survie et au développement maximal et le droit d'être entendu, pour orienter toutes les décisions et les mesures.

Collaboration :

- La Stratégie favorisera la collaboration et la responsabilité commune et en fera la promotion en ce qui concerne les défis et les solutions en matière de prévention des dommages. Elle mobilisera des Néo-Brunswickois de tous les secteurs dans la gestion conjointe, inclusive et non partisane de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son application.

Durabilité :

- La Stratégie s'appuiera sur les connaissances, les structures et les pratiques optimales existantes dans le but de promouvoir constamment les progrès et l'innovation dans la prévention des dommages causés aux enfants et aux jeunes et d'assurer le respect de leurs droits de façon durable, progressive et bienveillante.

Fondée sur les preuves :

- Un engagement envers l'élaboration de politiques fondées sur les preuves et la mesure des résultats guidera tous les volets de la Stratégie.

Communication ouverte :

- Les connaissances et les renseignements seront communiqués et diffusés de façon transparente dans le cadre d'un dialogue ouvert entre le gouvernement, les collectivités, les familles, les enfants et les jeunes qui met l'accent sur l'importance centrale de l'expérience des enfants et des jeunes et l'amplification de cette expérience.